

n°131-132-133 arrêt Keller n° 124 arrêt Alix Leclerc Lignes BUS :

Mel : ce.ia54-secretariat-general Télécopie : 03.83.86.56.99 @ac-nancy-metz.fr

participation à la qualité dans un respect mutuel. de notre accueil. ministère

votre confiance et de votre Nous vous remercions de

s engagements

Les

de la charte



de NANCY-METZ Académie

Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle 4, rue d'Auxonne – CS 4222 54042 NANCY CEDEX Téléphone : 03.83.93.56.00

5

À votre écoute pour progresser

attentif et courtois Un accueil

Un accès plus facile

à nos services

Une réponse compréhensible

dans un délai annoncé à vos demandes

systématique Une réponse

à vos réclamations

## L'État et ses services publics

exercent leurs missions en veillant à assurer à tous équité, transparence et accessibilité. Vous avez droit à un accueil de qualité, et nous prenons une série d'engagements pour mieux vous accueillir.



Un accès plus facile à nos services  Nous vous informons sur nos horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à12h00 et de 13h00 à17h00.

Nous vous orientons vers le bon service et le bon nterlocuteur.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous vous offrons une information plus accessible sur notre site INTERNET : http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/ia/html/2002/



Un accueil attentif et courtois

- Nous vous donnons le nom de votre interlocuteur
- Nous vous écoutons avec attention et nous nous efforçons de vous informer dans des termes simples et compréhensibles.
- Nous vous demandons uniquement les documents indispensables au traitement de votre dossier.
- Nous facilitons la constitution de vos dossiers, en précisant notamment les pièces à fournir et en vous procurant des notices explicatives
- Nous pouvons vous accueillir en toute confidentialité dans des locaux adaptés du rez-dechaussée
- Nous veillons à vos conditions d'attente (sièges, distributeur de boissons, photocopieur)



Une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé

- Nous sommes attentifs à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et de nos formulaires.
- Dans un délai maximum de 15 jours nous apportons une réponse à vos courriers postaux (trois semaines en période de congés d'été).
- Dans un délai maximum de 15 jours, nous apportons une réponse à vos courriers électroniques.
- Nous répondons à tous vos appels téléphoniques pendant les horaires suivants : de 9h 00 à 12h 00 et de 13h00 à 17h00.



Une réponse systématique à vos réclamations

- Nous vous informons sur les moyens de formuler vos réclamations et leur apportons une réponse systématique.
  - Nous nous engageons à répondre à vos réclamations dans un délai de 15 jours, hors période de congés d'été. Dans ce dernier cas, le délai maximum de réponse pourrait s'établir à trois semaines.



À votre écoute pour progresser

- Nous vous interrogeons régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction concernant la qualité de notre accueil.
- Nous mesurons les résultats des actions d'amélioration que nous mettons en place.
- Nous vous informons des résultats de ces évaluations et des progrès accomplis.